

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 AVRIL

## L'ACTION MONARCHIQUE

La politique du parti monarchiste avait été, ce nous semble, nettement et loyalement exposée par M. le comte d'Haussonville dans son éloquent discours de Nîmes. Les républicains ont la mémoire courte. Les voilà, en effet, fort préoccupés par les déclarations que vient de faire M. le comte d'Haussonville. Quelle sera, se demandent-ils, « la nouvelle politique royaliste » que compte suivre le représentant de Monsieur le Comte de Paris ?

Nos adversaires discutent à perte de vue sur ce thème. Les uns raillent, les autres menacent. Quand un parti n'existe plus que de nom, quand son influence se trouve concentrée entre les mains d'un petit état-major, on ne s'inquiète point autant de son action, on ne discute point avec autant d'âpreté son programme, on ne s'intéresse pas, même à contre-cœur, aux modifications qui peuvent se produire dans le personnel dirigeant.

Mais les républicains nous prouvent combien est factice leur dédain pour le parti monarchique dont l'action politique les intrigue si fort.

L'opposition conservatrice, concentrée sur le terrain électoral, dirigée par le parti monarchiste, inquiète avec raison le parti républicain.

Il sait que l'armée des mécontents est innombrable, que les masses électorales conservatrices suivront avec discipline et entraînent le parti politique dont le programme et l'organisation peuvent produire de féconds résultats, sous la direction d'un chef qui a loyalement, ainsi que Monseigneur le Comte de Paris l'a fait en maintes reprises, désigné le but à atteindre, précisé les moyens légaux à employer.

Dédain, railleries, menaces n'arrêteront donc point l'action monarchique pas plus qu'elles ne décourageront ou n'intimideront ceux qui ont pris à tâche, au milieu des difficultés de l'heure présente, de grouper toutes les forces conservatrices sur le terrain électoral, pour la défense de nos droits méconnus et de nos libertés violées.

## La liberté d'enseignement

Un député républicain, membre du Conseil général de l'Ain, a déposé le vœu suivant que cette assemblée départementale est appelée à discuter :

« Nul ne sera investi de fonctions publiques rétribuées par l'Etat, s'il n'a pas fait dans les écoles universitaires des études suffisantes. Les diplômes, brevets, certificats d'étude seront accordés aux seuls candidats ayant passé trois années avant l'examen dans les écoles de l'Etat, des départements ou des communes. »

Nous n'aurions pas arrêté notre attention sur ce vœu d'ordre politique; il n'est point dans les attributions des Conseils généraux. Mais nous ne saurions oublier que la plupart des propositions attentatoires à nos libertés publiques ont pris naissance dans les petits comités républicains sur lesquels la franc-maçonnerie exerce sa néfaste influence.

Or, la proposition du député Pochon, qu'elle soit adoptée ou non sous forme de vœu par le Conseil général de l'Ain, qu'elle soit sanctionnée ou non, en dépit de son caractère illégal, par le pouvoir administratif, surgira tôt ou tard dans le parlement.

L'adoption d'une telle proposition serait la ruine de l'enseignement libre. Jamais absolutisme aussi odieux n'aurait pesé sur notre liberté d'enseignement. Par ce moyen brutal,

l'éducation religieuse serait frappée au cœur. Les pères de famille ne pourraient plus faire prévaloir leur droit sur l'éducation de leurs enfants.

Nous n'avons plus aucune illusion sur le prétendu libéralisme qui a longtemps figuré en tête des programmes républicains. Et le jour où une proposition aussi révoltante, odieusement oppressive de la liberté de conscience, sera posée devant nos législateurs, il est à craindre que les sectaires radicaux n'entraînent la majorité républicaine et ne fassent triompher une telle monstrosité.

Alors les catholiques pousseront des clameurs d'indignation. Mieux vaudrait pour eux, au lieu de s'isoler de l'action politique, pour se grouper en un parti sans nom, voué à une impuissance fatale, sous le pavillon républicain, unir leurs efforts à ceux des conservateurs dont le programme, l'organisation, la direction et l'action politiques peuvent seuls grouper en un puissant faisceau une formidable opposition aux sectaires qui ont mis la main sur les pouvoirs publics et qui prétendent, envers et contre tous, opprimer la conscience de la majorité catholique, après avoir confisqué les libertés et les droits de la France conservatrice, au profit de leurs passions anti-religieuses et révolutionnaires.

EDMOND ROBERT.

## INFORMATIONS

Le général Brugère, secrétaire général de la présidence de la République, a adressé au préfet de la Charente une lettre l'informant que M. Carnot, ayant arrêté ses dispositions au sujet de son prochain voyage, ne pourra comprendre Angoulême dans son itinéraire.

## LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

On mande de Grasse, 8 avril :

« La reine d'Angleterre a reçu aujourd'hui la visite du général Mathelin, commandant en chef du 15<sup>e</sup> corps d'armée.

» On attend demain l'amiral Duperré, commandant l'escadre, et un groupe d'officiers de marine.

» La reine visitera un de ces jours la célèbre galerie des Fragonard appartenant à M. Molvilan, de Grasse, descendant de l'illustre peintre.

» La santé de la reine continue à être parfaite.

» Le temps est toujours superbe. »

Ont émis un vœu en faveur du maintien du pari mutuel : les conseils généraux des Deux-Sèvres, de la Mayenne, de la Nièvre, de la Vienne, de l'Aveyron, de la Charente-Inférieure, des Ardennes, du Cher, du Lot, de la Haute-Vienne, du Morbihan, de Saône-et-Loire, de l'Indre-et-Loire, des Basses-Pyrénées et du Calvados.

A propos des funérailles de M. Poyer-Quertier, nous lisons dans le *Journal de Fécamp* :

« Les funérailles de Poyer-Quertier ont été imposantes. Toute la ville de Rouen où cette *bonne figure*, comme l'a si bien dit un de ses contre-maitres sur sa tombe, — où cette physionomie sympathique, large, ouverte, toujours souriante était si connue et restera légendaire, — toute la ville de Rouen a tenu à s'y associer !

» Le deuil a été général, et on sentait qu'un immense sentiment de tristesse enveloppait cette foule accourue de tous les points du département pour rendre ce dernier hommage à

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

— Mon émotion ! Si vous étiez à ma place, n'en ressentiriez-vous donc pas ? Moi, accusé de meurtre ! Il faudrait avoir un cœur de pierre pour rester insensible devant ça, ce qui reste d'un homme si beau, si plein de science, d'amour, d'avenir ! Il faudrait être une brute pour n'être pas ému. Vous me reprochez mon émotion. Mais regardez donc le docteur qui a fait l'autopsie de ce corps !... Il est pâle de cette scène, lui qui en a vu tant d'autres. Et son aide tremble de tout son corps, et pourtant il en a disséqué des cadavres... et des cadavres ! Ce spectacle ne devrait pas les émotionner tous deux ; pourtant, voyez leur trouble ! Et vous voulez que moi, homme nerveux, homme de sensation, homme d'imagination, je ne sois pas révolutionné par l'aspect de cette tête morte ! Mais, vous-même, monsieur le juge d'instruction, vous tremblez. Je sens vos doigts qui battent de fièvre sur mon poignet.

C'était vrai. Queyrat retira sa main.

— Si ce n'est pas vous, Marchand, qui avez tué René Bernard, du moins, vous connaissez son assassin. J'ai les preuves que vous possédez cette connaissance... des preuves irréfutables ! Nommez le meurtrier !...

— Ce m'est impossible. Je ne sais rien de plus que ce que je vous ai dit. Je ne puis pourtant pas accuser quelqu'un pour vous faire plaisir !

— Non, mais pour sauver votre tête !... Si vous persistez dans vos dénégations, tandis que toutes les preuves vous accablent, si vous refusez de nommer votre complice... car vous en avez un, je le sais... si vous comptez le sauver par votre silence... ce à quoi, d'ailleurs, vous ne réussirez pas... dans quelque temps, vous, vous-même, vous serez semblable à ce cadavre que vous voyez devant vous !... Et vous serez pis, encore, car la guillotine vous aura tranché complètement la tête !... Vous n'avez qu'un seul moyen de vous sauver, si vous n'êtes pas le meurtrier, nommez l'assassin, dénoncez votre complice !... Allons ! Un nom, un seul nom !... ou votre tête !... Choisissez !...

— Mais je ne puis nommer personne !... Ce serait une accusation fautive, un mensonge, une

calomnie !... Si je connaissais l'assassin, il y a longtemps que je l'aurais nommé... Je l'aurais dénoncé à votre première question.

— Allons ! C'est bien, n'en parlons plus. Puisque vous vous obstinez dans votre silence stupide... et qui ne servira à rien qu'à vous perdre, je vous en ai déjà prévenu... vous porterez votre tête sur l'échafaud... cette tête si pleine de romans et de projets pour l'avenir, et votre femme sera la veuve d'un assassin, et votre fils, l'orphelin d'un guillotiné, demandera à changer son nom contre un nom nouveau qui ne soit pas souillé. Une mort ignominieuse pour vous, la misère et le déshonneur pour votre femme et votre enfant, voilà les malheurs auxquels vous refusez d'échapper par un mot, un seul mot à prononcer !

Marchand, ne pouvant plus comprimer l'exaspération qui, au fur et à mesure que le juge d'instruction parlait, montait en lui, se précipita sur Queyrat, les poings levés.

— Ma femme ! Mon fils ! gronda-t-il. Osez-vous bien parler d'eux ainsi !

Léon Renard et l'autre agent le saisirent, mais il continua :

— Quand je vous dis que je suis innocent, que je ne sais rien !... Vous nommer mon

complice !... Mais pour cela, il faudrait que je fusse coupable !

— Vous avez peut-être aussi promis à René Bernard, reprit le juge d'instruction d'un ton moqueur, de ne pas dénoncer son futur meurtrier, lors de ce fameux entretien que vous eûtes avec lui treize jours avant le crime !

Marchand passa la main sur son front où coulaient des gouttes de sueur froide, et, sans se rendre compte qu'il parlait tout haut, il laissa échapper ces mots à demi-voix :

— Oh ! ils ne sont pas ici ceux qui peut-être devraient s'y trouver à ma place !

— Enfin ! s'écria Queyrat. Vous avouez donc que vous possédez des complices !... Vous voyez bien que vous me trompiez. Vous vous êtes coupé. Allons ! Voilà un premier pas de fait dans la voie des aveux. Faites-en un autre. Nommez-les.

— Je n'ai rien avoué, reprit Gustave précipitamment.

— Vous venez de prononcer à mi-voix, mais de façon pourtant que nous l'entendions tous, ces mots : « Oh ! ils ne sont pas ici, ceux qui peut-être devraient s'y trouver à ma place ! »

— Moi, j'ai dit cela ! fit Marchand étonné.





